



VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL VOTATION FEDERALE DU 10 FEVRIER 2019

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 10 février 2019 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation des objets suivants :

Objet fédéral:

1. *Initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ».*

Objet cantonal:

Aucun.

Objet communal:

Aucun.

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

Le dimanche 10 février 2019

- de 9H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23.

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 4 février 2019, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, janvier 2019